



ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis à la Salle Polyvalente de Saint-Sauflieu, sous la présidence de Me DUVIVIER Laurence

1^{ère} séance : Mercredi 19 octobre 2022

DELEGUES : En exercice : 100 Présents : 42

Le comité n'a pas pu délibérer, le quorum n'était pas atteint.

2^e Séance : Mercredi 26 octobre 2022

DELEGUES : En exercice : 100 - Présents : 28 - Procuration 1 - Votants : 29

Etaient présentes ou représentées les communes de : BOVES-CACHY-CHAUSSOY EPAGNY-ESCLAINVILLERS-ESTREES SUR NOYE-FLERS SUR NOYE-FOLLEVILLE-GENTELLES-GUYENCOURT SUR NOYE-HAILLES-LA FALOISE-MAILLY RAINEVAL-REMIENCOURT-ROUVREL-RUMIGNY-SAINS EN AMIENOIS-SAINT SAUFLIEU-SALOUEL-THEZY GLIMONT-VERS SUR SELLE.

Etaient Absentes excusées les communes de : AILLY SUR NOYE-COTTENCHY-FOUENCAMPS-FRANSURES-GLISY-GRATTEPANACHE-GRIVESNES-HEBECOURT-LAWARDE MAUGER L'HORTOY-ORESMAUX-ROGY-SALEUX-SOURDON.

Etaient Absentes les communes de : AUBVILLERS-BLANGY TRONVILLE-CHIRMONT-COULLEMELLE-DOMMARTIN-DURY-ESSERTAUX-HALLIVILLERS-JUMEL-LOUVRECHY-MALPART-PONT DE METZ-QUIRY LE SEC-SAINT FUSCIEN-SAUVILLERS MONGIVAL-THORY-TROIS RIVIERES.

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte rendu du 29 Juin 2022,
2. Délibération(s) à prendre :
 - Décisions modificatives 2022 (Notification ARS du 28/07/2022) : Budget(s) SSIAD Personnes Agées et SSIAD Personnes Handicapées
 - Décisions Modificatives 2022 (Transferts) : Budget(s) SSIAD Personnes Agées et SSIAD Personnes Handicapées et SAAD - Service d'aide à domicile.
 - Décisions Modificatives 2022 : Budget SAAD - Service d'aide à domicile.
 - Rapport Social Unique 2021 : Saisine du CTP,
 - Prime Ségur pour les aides à domiciles
 - Astreintes pour les Apprentis,
 - Suppression de 2 postes à 20 heures pour création d'un poste à 35 heures - Saisine du CTP,
3. Budget(s) Prévisionnel(s) 2023 :
 - a. Budget SSIAD Personnes Agées,
 - b. Budget SSIAD Personnes Handicapées,
4. Questions diverses.

La réunion débute à 19 h 10.

Approbation du Compte rendu du 29 Juin 2022,

Pas d'observation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives 2022 (Notification ARS du 28/07/2022) : Budget(s) SSIAD Personnes Agées

La Présidente explique au Comité que suite à la notification de l'ARS, en date du 7 juillet 2022, concernant l'exercice 2022 - SSIAD - Section « PERSONNES AGEES », le Budget Voté 2022 doit faire l'objet d'une décision modificative, afin d'augmenter les crédits votés par la Collectivité. Ces crédits supplémentaires concernent le complément Ségur et la revalorisation des salaires des aides-soignants.

La Présidente PRESENTE les modifications pour l'exercice 2022 - BUDGET - SSIAD Personnes Agées.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		SISA Budget primitif 2022	DM (Notification ARS)	SISA Budget exécutoire 2022 ARS
GROUPE 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	156 050.00 €		156 050.00 €
GROUPE 2	DEPENSES LIES AU PERSONNEL	572 162.00 €	+ 47 008.38 €	619 170.38 €
GROUPE 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	49 340.00 €		49 340.00 €
		777 552.00 €	+ 47 0008.38 €	824 560.38 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		SISA Budget primitif 2022	DM (Notification ARS)	SISA Budget exécutoire 2022 ARS
002	Excédent reporté	24 361.00 €		27 608.73 €
GROUPE 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	727 186.00 €	+ 47 008.38 €	770 946.65 €
GROUPE 2	AUTRES PRODUITS DE LA TARIFICATION	26 005.00 €		26 005.00 €
		777 552.00 €	+ 47 0008.38 €	824 560.38 €

On procède au vote.

La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Décisions modificatives 2022 (Notification ARS du 28/07/2022) : Budget(s) SSIAD Personnes Handicapées

La Présidente explique au Comité que suite à la notification de l'ARS, en date du 7 juillet 2022, concernant l'exercice 2022 - SSIAD - Section « PERSONNES HANDICAPEES », le Budget Voté 2022 doit faire l'objet d'une décision modificative, afin d'augmenter les crédits votés par la Collectivité.

La Présidente PRESENTE les modifications pour l'exercice 2022 - BUDGET - SSIAD Personnes Handicapées.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		SISA Budget primitif 2022	DM (Notification ARS)	SISA Budget exécutoire 2022 ARS
GROUPE 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	24 616.00 €		24 616.00 €
GROUPE 2	DEPENSES LIES AU PERSONNEL	94 288.00 €		94 288.00 €
GROUPE 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	5 100.00 €	+ 9 755.83 €	14 855.83 €
		124 004.00 €	+ 9 755.83 €	133 759.83 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		SISA Budget primitif 2022	DM (Notification ARS)	SISA Budget exécutoire 2022 ARS
002	Excédent reporté	2 085.00 €		17 964.78 €
GROUPE 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	118 914.00 €	+ 9 755.83 €	112 790.05 €
GROUPE 2	AUTRES PRODUITS DE LA TARIFICATION	3005.00 €		3 005.00 €
		124 004.00 €	+ 9 755.83 €	133 759.83 €

On procède au vote. La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Détermination du montant des frais annexes - Exercice 2022 Transferts : Budget Annexe (892P1) SSIAD Personnes Handicapées

Madame la Présidente PROPOSE au Comité, après avoir déterminé le montant des frais annexes à transférer des budgets annexes au budget principal, d'effectuer un transfert pour un montant de : 25 649.23 € vers le Budget Principal SSIAD PA (89200)

On procède au vote.

La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Décisions Modificatives 2022 : Budget SAAD - Service d'aide à domicile.

La Présidente explique au Comité que le Budget 2022 Voté en décembre de l'année 2021, doit faire l'objet de décisions modificatives, afin d'augmenter les crédits votés par la Collectivité, en dépenses et en recettes de fonctionnement, il est DECIDER

D'apporter au Budget primitif 2022 les ouvertures de crédits nécessaires aux dépenses prévues au 4e trimestre 2022,

D'équilibrer en recettes par des dotations et subventions complémentaires du Conseil Départemental de la Somme, ainsi que des recettes supplémentaires du groupe 2 (Remboursement sur rémunérations, Remboursements sur charges de sécurité sociale (Prime Inflation), et autres remboursements de frais)

La Présidente PRESENTE les modifications pour l'exercice 2022 - BUDGET ANNEXE (892N1) Service d'Aide à Domicile

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		SISA Budget primitif 2022	DM	SISA Budget Primitif 2022 + DM
<i>GROUPE 1</i>	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	47 000.00 €	2 980.00 €	49 980.00 €
<i>GROUPE 2</i>	DEPENSES LIES AU PERSONNEL	423 000.00 €	102 319.78 €	525 319.78 €
<i>GROUPE 3</i>	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	37 762.00 €		37 762.00 €
		507 762.00 €	105 299.78 €	613 061.78 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		SISA Budget primitif 2022	DM (Notification ARS)	SISA Budget exécutoire 2022 ARS
<i>002</i>	Excédent reporté	12 262.00 €		12 262.00 €
<i>GROUPE 1</i>	PRODUITS DE LA TARIFICATION	186 600.00 €	93 651.80 €	280 251.80 €
<i>GROUPE 2</i>	AUTRES PRODUITS DE LA TARIFICATION	308 900.00 €	11 647.98 €	320 547.98 €
		507 762.00 €	105 299.78 €	613 061.78 €

On procède au vote. Pour : 28 Contre 1 - La décision est ADOPTÉE.

Transfert du budget annexe SSIAD PH au budget principal SSIAD PERSONNES AGEES

Une Détermination du taux de répartition des frais du Budget annexe Adultes Handicapés vers le Budget Principal a été réalisé au prorata du nombre de patients SSIAD PA (61) et SSIAD PH (10)-

Théorique : SSIAD PA 61(86 %) - SSIAD PH 10(14 %)

Taux réel proposé pour 2022 : 7 %

CADRE DE SANTE - INFIRMIERE COORDONATRICE - ADJOINT ADMINISTRATIF

Total des rémunérations et charges (7 %) : 11 591.48 €

DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL - Groupe 1 et Groupe 3

Délibération du 28/11/2007 Taux de 9.60%

Total des dépenses réalisées : 146 434.86 €

Sous total transfert (Dépenses du G1 et G3 - 9.60%) : 14 057.75 €

TOTAL TRANSFERT : 25 649.23 €

Décisions modificatives exercice 2022 - Budget(s) SSIAD PA

La Présidente PRESENTE les modifications pour l'exercice 2022 - BUDGET - SSIAD Personnes Agées.

DEPENSES		Sisa	Dm	Sisa+ Dm 2022
Groupe 1	Dépenses Afférentes A L'exploitation Courante	156 050.00 €		156 050.00 €
Groupe 2	Dépenses Lies Au Personnel	619 170.38 €	42 068.57 €	661 238.95 €
Groupe 3	Dépenses Afférentes A La Structure	49 340.00 €	8265.00 €	57 605.00 €
Total Dépenses prévisionnelles + Dépenses supplémentaires		824 560.38 €	50 333.57 €	874 893.95 €
RECETTES				Sisa 2022+ RS
Recettes Supplémentaires Groupe 2			13 964.75 €	
Transfert Du Budget Annexe SSIAD Ph (Délibération Précédente)			25 649.23 €	
Dotation Complémentaire Qvt-Ars Prévue (1 Poste A Temps Plein)			10 719.59 €	
Total Recettes prévisionnelles + Recettes Supplémentaires		824 560.38 €	50 333.57 €	874 893.95 €

Un poste de soignant va être comptabilisé sur le budget annexe prévisionnel 2023 SSIAD Handicapés pour équilibrer les dépenses de personnel.

On procède au vote. La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Décisions modificatives exercice 2022 - Budget SSIAD Personnes HANDICAPEES

La Présidente PRESENTE les modifications pour l'exercice 2022 - BUDGET - SSIAD Personnes Handicapées.

DEPENSES		BP SISA 2022	DM	BP SISA 2022
GRUPE 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	24 616.00 €		24 616.00 €
GRUPE 2	DEPENSES LIES AU PERSONNEL	94 288.00 €	- 11 000.00 €	83 288.00 €
GRUPE 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	14 855.83 €	+ 11 000.00 €	25 855.83 €
	TOTAL	133 759.83 €		133 759.83 €

On procède au vote. La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Décisions modificatives exercice 2022 - Budget SAAD

La Présidente PRESENTE les modifications pour l'exercice 2022 - BUDGET ANNEXE (892N1) Service d'Aide à Domicile

DEPENSES		SISA	DM	SISA+ dm 2022
GRUPE 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	49 980.00 €	+13 000.00 €	62 980.00 €
GRUPE 2	DEPENSES LIES AU PERSONNEL	525 319.78 €		525 319.78 €
GRUPE 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	37 762.00 €	- 13 000.00 €	24 762.00 €
	TOTAL	613 061.78 €		613 061.78 €

On procède au vote. La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Rapport Social Unique 2021 : Saisine du CTP

La synthèse du Rapport Social Unique 2021 (Exporte via le site « DONNEES SOCIALES) est en cours de validation, la saisine du CTP a été effectuée (En attente de retour du CDG 80)-

Prime Ségur pour les aides à domiciles

Création d'une « prime de revalorisation » au profit des agents publics titulaires et contractuels de la fonction publique territoriale exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Le décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 permet aux organes délibérant d'une collectivité territoriale ou de leurs établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents qui exercent des fonctions d'accompagnement auprès des publics fragiles :

La prime peut être versée aux agents territoriaux exerçant des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées au sein des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés aux 6° et 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Le montant mensuel de cette prime correspond à 49 points d'indice majoré. Il suit l'évolution de la valeur du point d'indice.

La prime peut être obligatoire à compter du 1^{er} avril 2022, en attente de réponse du Conseil Départemental. Le Financement de ce complémentaire sera pris en charge par le CNSA, sous condition d'avoir délibéré en Comité.

Le Comité syndical DECIDE la mise en place de la « prime de revalorisation » au 1^{er} septembre 2022.

On procède au vote. La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Astreintes pour les Apprentis

Une modification est apportée a la délibération du 3 mars 2022 fixant le régime des astreintes en ce qui concerne les Emplois concernés :

- Cadre de santé (Direction)
- Infirmière de Soins généraux (IDEC)
- Rédacteur territorial (Responsable de secteur)

Il est ajouté les agents en Apprentis (Ressources Humaines), légitimé et autorisé par le centre de formation.

On procède au vote.

La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Suppression de 2 postes à 20 heures pour création d'un poste à 35 heures - Saisine du CTP

Le Comité est informé de la Suppression de 2 postes à 20 heures pour la création d'un poste à 35 heures, une régularisation a été effectuée sur le tableau des emplois-et une Saisine du CTP sera réalisée.

On procède au vote.

La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Budget(s) Prévisionnel(s) 2023 :

la présidente PRESENTE les dépenses nouvelles prévues au Budget prévisionnel 2023 – SSIAD PA

au GROUPE 2 : Rémunérations Apprentissage ressources humaines

au GROUPE 3 : Location de 3 véhicules DIAC (270*12 = 3240) *3 = 9 720.00 €/an

Location matériel Informatique DBS (mise en conformité, renouvellement et maintenance) :
931.20/mois = 11 174.40 €/an

Budget SSIAD Personnes Agées,

La présidente présente le Budget prévisionnel 2023 SSIAD PA.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budget prévisionnel 2023
GROUPE 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	174 650.00 €
GROUPE 2	DEPENSES LIES AU PERSONNEL	632 412.00 €
GROUPE 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	77 590.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	884 652.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Budget prévisionnel 2023
002	Excédent reporté	14671.97 €
GROUPE 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	843 975.03 €
GROUPE 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	26 005.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	884 652.00 €

INVESTISSEMENT		Budget prévisionnel 2023
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22 873.00 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 873.00 €

On procède au vote.

La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Budget SSIAD Personnes Handicapées

La présidente présente le Budget prévisionnel 2023 SSIAD PH.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budget prévisionnel 2023
GROUPE 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	24 861.00 €
GROUPE 2	DEPENSES LIES AU PERSONNEL	124 050.00 €
GROUPE 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	14 384.00 €

	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	163 295.00 €
--	---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Budget prévisionnel 2023
02	Excédent reporté	50 504.63 €
GROUPE 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	112 790.37€
GROUPE 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	0 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	163 295.00 €

On procède au vote.

La décision est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Questions diverses.

La présidente informe le Comité Syndical, que l'on devra procéder à un renouvellement partiel du bureau, à la suite de la démission de la première Vice-présidente.

Les Budgets Prévisionnels ont été impacté par la hausse des carburants et de l'inflation Energie.

Une augmentation de recettes est à l'étude pour le Budget Prévisionnel 2023 du SAAD :

Augmentation du tarif des prestations, en attente du taux plancher d'augmentation du Conseil Départemental.

Augmentation du tarif des communes, Taux actuel 0.76 par habitants.

La réunion se termine à 19 h 50.